

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 29 août 2018 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine.

Mrs MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Absents avec procuration : Mr DELORT Thierry procuration à Mr MAURETTE Bernard.

Absents : Roger BRUNA,

1 – SDEHG – a) POSE PRISES GUIRLANDES

Le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Pose de 38 prises guirlande sur divers secteurs de la commune.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	1 842 €
Part SDEHG	7 488 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 369€
Total	11 700 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Vote à l'unanimité.

b) Pose d'un éclairage public entre les points lumineux 80 et 81

Une demande a été faite par la commune en date du 29/09/2017 concernant **la pose d'un éclairage public entre les points lumineux n°80 et n°81**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Pose d'une lanterne routière sur support béton de puissance 36W Led avec abaissement de 50% pendant 7h entre le point lumineux n°80 et 81 issu du coffret de commande "P10 Casino".
- Pose d'une lanterne routière, n°102, sur support béton de puissance 36W Led avec abaissement de 50% pendant 7h entre le point n° 116 et 120 issu du coffret de commande "P06 Mairie- Cde2".
- Reconnexion de la lanterne n°115.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

* TVA (récupérée par le SDEHG)	267 €
* Part SDEHG	1 085 €
* Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	343 €
Total	1 695 €

Vote à l'unanimité.

c) Choix emplacement places bornes électrique.

Le Maire informe le Conseil municipal que la borne électrique a été installée en bordure du parking avenue de Pradaoux.

Nous avons demandé au SDEHG le tracé de l'emplacement. Deux propositions ont été faites.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, la dalle en béton.

d) Radar pédagogique

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a retenu la demande de mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions suivantes :

•Part SDEHG	2 750 €
Part restant à la charge de la commune	2 750 €
<u>Total pour 1 radar solaire et 1 radar réseau éclairage</u>	<u>5 500 €</u>
Vote à l'unanimité	

2 – Grêles – avancée des travaux

Suite aux orages de grêles des 2 et 13 juillet 2018, les bâtiments communaux ont été touchés. Suite aux chiffrages des travaux, le conseil municipal prendra une décision ultérieurement.

3 – Appartement dessus mairie

L'ancienne locataire étant partie, le ménage a été effectué et des travaux de peinture devront être fait.

Le logement a été loué à Mr ISRAEL à compter du 1^{er} septembre pour un montant de 430 €.

4– SIVOM – Amendement de police

Des travaux de sécurité ont été réalisés pour la sécurité du village avenue des thermes et avenue de la Hountarède. Le cabinet 2AU a été nommé.

Vote à l'unanimité.

Suite aux orages L'impasse de gès et le chemin de gès ont été abîmé.

Le SIVOM a fait un devis de 15595.20 €

Voté à l'unanimité.

Le Conseil Départemental recevra la délibération et décidera de la somme allouée.

5 – DM

- 65888 - 500.00
- 6718 + 500.00

Vote à l'unanimité.

6– Etude vente épiciés Gès

La SEBSO est intéressé.

Une rencontre sera faite avec la SEBSO et l'ONF.

7-Garonne – Canal de Patoye

Des embâcles se trouvent sur la Garonne. Un courrier a été envoyé à l'Etat pour les évacuer. C'est au département des Hautes-Pyrénées de procéder au nettoyage.

Pour le canal de patoye pas de nouvelles.

8-QUESTIONS DIVERSES

Ecole :

Suite à la démolition du toit, des gravats ont endommagé le plafond au-dessus de la bibliothèque et des WC.

Appeler Mr Chenay pour réparer la descente d'eau de l'Eglise.

- Suite à une réunion concernant les inondations à la sous-préfecture, les fossés devront être nettoyés.

Fabienne ARIES cherche la limite du terrain pour pouvoir empêcher la chute de cailloux contre sa maison.

Afin d'aérer les locaux, il est nécessaire de mettre des grilles d'aération aux WC et à la garderie.

La pose des numéros de rue est presque terminés. Les plaques signalétiques situées dans le village ont été remplacé. Les employés communaux les ont posés. Des professionnels ont demandé des plaques supplémentaires. Le prix de la plaque sera de 10 €.

Vote à l'unanimité.

Guinguette des Thermes :

Beaucoup de bruit aux Thermes. Une clientèle douteuse fréquente la pizzeria. Le bail ne sera pas renouvelé.

Kiosque-buvette :

La Commune devra payer la facture de l'expert et sera rembourser plus tard par l'assurance.

Des travaux de goudronnage devront être effectués dans le village par le SIVOM.

Appartement N° 1 la Mourède :

Des travaux ont été effectués au niveau de la cabine de douche.

Il sera nécessaire de contacter le propriétaire de l'ancienne maison FOURCADET. Suite à l'effondrement d'une partie de la grange qui s'appuie contre le logement l'humidité entre dans l'appartement.

